



- WSCC has introduced two distinct Year’s Maximum Insurable Remuneration (YMIR) values for the Northwest Territories and Nunavut, effective January 1, 2025. YMIR is the maximum amount of earnings the WSCC uses to calculate compensation for injured workers per year. An employer’s assessable payroll is the gross salary for each worker up to the YMIR limit.
 - **Northwest Territories: Year’s Maximum Insurable Remuneration (YMIR)** will increase from \$107,400 to \$112,600
 - **Nunavut: Year’s Maximum Insurable Remuneration (YMIR)** will increase from \$107,400 to \$113,900

ASSESSMENT RATES

Subclass	2024	2025	Change
10 - Outdoor Recreation and Tourism ▶ 76 ¹	3.34	2.67	-20%
22 - Mining, Oil and Gas Operations	2.21	2.37	7.2%
27 - Mining Exploration Services	3.84	3.50	- 8.9%
41 - Building, Developing and General Construction Services	4.86	4.56	- 6.2%
43 – Heavy and Civil Construction Services	4.12	4.48	8.7%
46 - Electrical, Mechanical and Plumbing Services	3.42	3.15	- 7.9%
51 - Air Transportation	2.99	2.92	-2.3%
53 - Ground and Rail Transportation	1.80	1.82	1%
54 - Long-Distance and Water Transportation	6.53	5.22	- 20%
62 - Sales, Services and Manufacturing	2.45	2.38	- 2.9%
66 - Motor Vehicle and Heavy Machinery Sales and Services, and Metal Fabrication Services	3.48	3.49	.3%
71 - Business, Professional and Leisure Services	1.05	1.09	3.8%
74 – Health and Social Services	2.81	2.85	1.4%
76 – Accommodation and Food Services	1.69	1.65	-2.4%
81 – Government and Public Utilities	1.70	1.71	.6%
82 – Authorities and Defence	2.25	2.04	-9.3%
¹ Indicates subclass is combined into other subclass			

Employers can conveniently access the individual subclass rates for all industries for the upcoming year through the WSCC’s online service [WSCC Connect](#). You can view current and historical rates by [Class & Subclass](#) and by [Specific Industry](#).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs annonce les taux de cotisation en vigueur en 2025

Yellowknife, T.N.-O. (le 25 novembre 2024) – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSSCC) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut annonce que le taux de cotisation moyen restera à 2,40 \$ par tranche de 100 \$ de la masse salariale cotisable, un taux inchangé depuis 2020.

Il s'agit du taux que la WSSCC devrait fixer si tous les employeurs payaient le même montant et qui sert de point de départ lors de l'établissement des taux de chaque sous-catégorie.

Les sous-catégories sont des groupes d'employeurs qui ont des activités semblables et composent avec des risques similaires. Chaque employeur doit payer une cotisation annuelle qui dépend du taux de groupe fixé pour son industrie et de l'importance de sa masse salariale.

Neuf sous-catégories d'employeurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut connaîtront des baisses de taux et sept des hausses de taux en 2025.

Parmi les industries dont les taux augmenteront l'année prochaine figurent celles de l'exploitation minière, de l'exploitation d'équipement mobile, de l'exploitation forestière et de la construction maritime.

Parmi les industries dont les taux baisseront l'année prochaine figurent celles des loisirs de plein air et du tourisme, de la construction générale et du camionnage.

« Les coûts des blessures et des maladies professionnelles au sein de leur groupe industriel constituent le facteur le plus important pour déterminer ce que les employeurs doivent payer au Fonds de protection des travailleurs, a souligné Rick Hunt, président-directeur général de la WSSCC. En tant que gestionnaire de ce fonds, la WSSCC doit assurer une couverture pour les travailleurs, maintenant et à l'avenir, tout en maintenant des taux de cotisation stables pour les employeurs. »

Ces taux entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

– 30 –

Maggie Collins
Gestionnaire des communications
Tél. : 867-920-3854
Courriel : Maggie.Collins@wsc.nt.ca



Workers' Safety
& Compensation Commission

ገንዘብ ልማትና ግብርና ግብርና
ግብርና ልማትና ግብርና

ግብርና ልማትና ግብርና ልማትና ግብርና [Class & Subclass](#) (ግብርና ልማትና ግብርና) ልማትና ግብርና [Specific Industry](#) (ግብርና ልማትና ግብርና).